



Date	28/10/2019
Soumis par	Marie-Eve Bélanger
Objet	Révision de 5 ans du Plan officiel – Étapes à suivre
# du dossier	D-08-15

RAPPORT N°

AMÉ-19-92-R

1) **NATURE / OBJECTIF :**

La nature de ce rapport est de vous présenter les étapes que le Département devra suivre afin d'entamer la révision de 5 ans du Plan Officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

n/a

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

ATTENDU QUE le processus de révision de 5 ans du Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland est à son début.

ATTENDU QUE la première étape du processus est de convoquer une réunion spéciale du conseil.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil convoque une réunion spéciale le 15 janvier 2020 afin de débiter le processus de consultation pour la révision du Plan Officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland.

WHEREAS the 5-year review process, for the Urban Area Official Plan of the City is underway.

WHEREAS the first step in the process is to organize a special council meeting.

BE IT RESOLVED THAT Council convene a special meeting on January 15, 2020 in order to start the consultation process for the 5-year review of the Official Plan of the Urban Area of the City.

4) **HISTORIQUE :**

La révision de 5 ans du Plan officiel de la Cité a été approuvé sous le budget de 2018. La firme JL Richards a été engagé pour poursuivre cette révision. Le début du processus de révision a été repoussé en 2019, afin que toutes les études maîtresses en termes d'ingénieries et d'aménagement du territoire soient terminées.

5) **DISCUSSION :**

Le Département souhaite maintenant débiter le processus de révision du Plan Officiel. Ce processus sera divisé en deux étapes. La première étape impliquera l'identification des enjeux et la réunion d'information publique.

Le travail requis dans la première étape comprend les éléments suivants:

- Examen du plan officiel actuel;
- Examen du plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell;
- Examen de la Déclaration de principes provinciale;
- Révision de la Loi sur l'aménagement du territoire;
- Réunions avec le personnel de la Cité et des Comtés ;
- Préparation du rapport d'identification des enjeux;
- Réunions d'information avec le public.

Les résultats de la première étape aideront à déterminer l'orientation de la deuxième étape, qui est la mise à jour du Plan officiel.

D'après la Loi sur l'aménagement du territoire, nous devons organiser une réunion spéciale du conseil afin d'obtenir les commentaires du public et du conseil sur les modifications qui devraient être apportées au Plan. Il est recommandé que cette rencontre soit établie en même temps que la rencontre du comité d'aménagement du 15 janvier 2020.

Le travail requis dans la deuxième étape comprend les éléments suivants:

- Examen du rapport d'identification des enjeux avec le personnel ;
- Élaboration de la version consolidée et mise à jour du Plan officiel;
- Élaboration des commentaires reçus lors des réunions publiques;
- Examen et recommandations sur les commentaires reçus du public;
- Corrections finales à la version consolidée et mise à jour du Plan officiel;
- Présentation publique de la version consolidée et mise à jour du Plan officiel.
- Approbation par le Conseil
- Approbation par les Comtés unis

Pour conclure, selon la Loi sur l'aménagement du territoire, une rencontre spéciale du conseil est exigée pour démarrer le processus. La date tentative serait le 15 janvier 2020. Par la suite, une rencontre publique statutaire aurait lieu au mois de mars ou avril, pour une approbation au mois de mai.

- 6) **CONSULTATION :**
Réunion spéciale – 15 janvier 2020
- 7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
n/a
- 8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**
Le projet a été approuvé lors du budget de 2018.
- 9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
Le Plan Officiel de l'aire urbaine de la Cité doit être révisé tous les 5 ans. Le Plan est daté de 2013.
- 10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
n/a
- 11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
n/a
- 12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
n/a